

Tout stagiaire doit remplir ce formulaire avant le début de son stage et le remettre au superviseur, dès son arrivée, pour signature. Le formulaire rempli et signé par toutes les parties doit être retourné par courriel au service de l'enseignement à l'adresse suivante : [stages.ciussmccq@ssss.gouv.qc.ca](mailto:stages.ciussmccq@ssss.gouv.qc.ca)

### Objectifs du stage d'observation et d'exploration de choix de carrière :

- Permettre au stagiaire d'observer et de se familiariser avec l'environnement de travail et de vivre une expérience concrète dans un milieu de travail issu du domaine de la santé et des services sociaux.
- Aider le stagiaire à confirmer un choix de carrière, avoir une idée réaliste des exigences de la profession et ainsi de poursuivre sa réflexion sur la possibilité d'intégrer un emploi dans ce domaine.

### Engagement du stagiaire :

- Le stagiaire doit se présenter à son stage à l'heure prévue avec une tenue vestimentaire adéquate.
- Le stagiaire doit avoir un comportement respectueux envers son superviseur de stage, les intervenants de même que les usagers de l'Établissement.
- Le stagiaire doit toujours être accompagné par le superviseur de stage.
- Le stagiaire doit prendre connaissance des règlements, politiques et procédures de l'Établissement applicables dans le cadre de son stage d'observation, notamment ceux relatifs à la protection des renseignements personnels et confidentiels des usagers et s'y conformer. Plus particulièrement, il est strictement interdit de :
  - Prendre une photographie ou une vidéo ou faire un enregistrement sonore de quoi que ce soit dans le cadre de son stage d'observation;
  - Publier de quelque façon que ce soit, y compris dans les médias sociaux, des commentaires concernant le stage d'observation, les usagers, les intervenants ou les lieux.
  - Divulguer une information apprise dans le cadre du stage;
  - Utiliser un téléphone, une tablette, un ordinateur personnel ou tout autre appareil électronique sans l'autorisation préalable du superviseur de stage pendant le stage.
- Le stagiaire reconnaît que le stage d'observation et d'exploration de choix de carrière se déroule dans un environnement clinique et qu'il peut être exposé à certaines situations qui comportent des risques ou qui peuvent ne pas convenir à tous.
- Le stagiaire ne pourra, en aucun temps, exercer aucune activité professionnelle ou technique, ni effectuer aucune intervention directe ou indirecte auprès des usagers de l'Établissement.
- Le stagiaire reconnaît qu'il effectue un stage dans un milieu de travail au cours duquel il accompagne un superviseur de stage pour l'observer dans l'exercice de ses fonctions. À ce titre, il n'effectue pas d'activités réelles de travail en vue de produire ou de distribuer un bien ou un service et, en conséquence, il n'est pas protégé par les lois du travail.
- Le stagiaire reconnaît qu'il ne recevra aucune rémunération pour son stage d'observation et d'exploration de choix de carrière.

### IDENTIFICATION DU STAGE D'OBSERVATION ET D'EXPLORATION DE CHOIX DE CARRIÈRE

Nom du stagiaire :			
École ou organisme :			
Profession concernée par l'observation :			
Nom du superviseur de stage :			
Lieu du stage :			
Date du stage :		Durée (heures) :	

Par la présente, je déclare avoir pris connaissance du présent contrat et d'en avoir compris ses conditions. Je reconnais qu'en tout temps, l'Établissement peut annuler un stage, sans préavis, en cas de non-respect des conditions qui y sont prévues.

### SIGNATURES

_____ Signature du stagiaire	_____ Date
_____ Signature (parent ou tuteur de l'étudiant qui a moins de 18 ans)	_____ Date
_____ Signature du superviseur de stage	_____ Date

*Le stagiaire doit idéalement être âgé de 15 ans ou plus, en 4e secondaire et plus, inscrit dans un établissement d'enseignement ou fréquentant un organisme d'aide à l'emploi. Le stage d'observation et d'exploration de choix de carrière sera privilégié entre le 15 mars et le 15 juin ou entre le 15 septembre et le 15 décembre. Il est important de considérer l'âge, la personnalité et les intérêts de l'étudiant dans le choix du milieu de stage d'observation, spécialement concernant les unités de soins critiques, soins intensifs, urgences, cliniques de 1re ligne sans rendez-vous, unités de santé mentale, services en jeunesse et services en troubles graves du comportement en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme.*